

**COMITÉ EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS**  
**(CDPC)**

**COMITÉ D'EXPERTS**  
**SUR LE FONCTIONNEMENT DES CONVENTIONS EUROPÉENNES**  
**SUR LA COOPÉRATION DANS LE DOMAINE PÉNAL**  
**PC-OC**

**Liste des décisions prises à la 10<sup>e</sup> réunion du Groupe restreint d'experts sur la coopération internationale (PC-OC Mod) élargi à tous les membres du PC-OC**

**28 – 30 Septembre 2010**

Le PC-OC Mod décide:

- 1. Projet de Quatrième Protocole additionnel à la Convention européenne d'extradition et projet de rapport explicatif y afférent**
  - d'examiner et modifier le projet de Quatrième Protocole additionnel à la Convention européenne d'extradition (PC-OC (2010) 13) et le projet de rapport explicatif y afférent (PC-OC (2010) 14), et d'inviter le PC-OC à examiner les documents révisés à l'occasion de sa prochaine réunion ;
  - en ce qui concerne la question de l'insertion des dispositions du Protocole additionnel et du Deuxième Protocole additionnel à la Convention européenne d'extradition dans le Quatrième Protocole additionnel à des fins de consolidation, de tenir compte des préoccupations exprimées par la plupart des délégations du PC-OC Mod à propos d'une telle consolidation ;
  - de charger le Secrétariat d'élaborer un document exposant les avantages potentiels d'un protocole consolidé, ainsi que ces préoccupations et la position exprimée par certaines délégations qui estiment que l'on pourrait obtenir des résultats analogues par des mesures pratiques ;
  - d'inviter le PC-OC à prendre acte de l'évaluation de ses délégations concernant les perspectives de leurs Etats respectifs de signer et de ratifier un Quatrième Protocole limité aux dispositions nouvelles approuvées par le PC-OC (articles 1 à 6 du projet actuel) au moyen d'un tour de table à l'occasion de sa prochaine réunion et à évaluer sur cette base la valeur ajoutée d'un projet de protocole consolidé ;
  
- 2. Discussion sur les moyens qui pourraient permettre aux praticiens de soumettre des questions au PC-OC**
  - d'organiser une discussion préliminaire sur les moyens qui pourraient permettre au PC-OC d'autoriser des praticiens qui n'en sont pas membres à soumettre au Comité des questions et des problèmes concrets par des canaux appropriés et de recevoir de ces praticiens des informations en retour ;
  - de mettre en évidence un certain nombre d'options qui pourraient être envisagées et d'inviter le Comité plénier à approfondir cette discussion sur la base desdites options ;

.../...

**3. Questions diverses**

- de prendre note de l'information que le Troisième Protocole additionnel à la Convention européenne d'extradition sera ouverte à la signature à Strasbourg le 10 Novembre 2010, à l'occasion de la réunion de transfert de la présidence du Comité des Ministres entre « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et la Turquie ;
- de prendre note des informations communiquées par le Secrétariat au sujet de la possibilité d'organiser le 2 novembre 2010 (la veille de la 59<sup>e</sup> réunion plénière du PC-OC) un séminaire sur des modèles de formulaire de demande d'entraide judiciaire en matière pénale ;
- d'exprimer son soutien à ce séminaire, qui serait consacré à l'examen des formulaires et lignes directrices élaborés dans le cadre du projet de contribution volontaire VC 2248 relatif aux outils pratiques efficaces pour faciliter la coopération judiciaire en matière pénale et qui réunirait les membres du PC-OC ainsi qu'un nombre restreint de praticiens à l'usage desquels ces outils sont destinés ;
- de prendre note des informations fournies par le Secrétariat qu'un nouveau site web a été développé pour le PC-OC et de charger le Secrétariat de présenter ce site à la prochaine réunion plénière du PC-OC.

\* \* \* \* \*